

SPSH

Assemblée
Générale
Ordinaire

4 août 2026

Conférence
Hugo Verlomme :
« Du fond du lac au
fond du Gouf »

SPSH

Assemblée
Générale
Ordinaire

4 août 2026



Sommaire

- **Quelques mots du Président**
- **Rapport Moral**
 - Introduction
 - Retour sur les élections municipales
 - Désensablement du lac
 - Rondes des sables
 - Urbanisme
 - Ville apaisée
 - Comptes publics (taxes de séjour, Sitcom, MACS)
- **Vote rapport Moral**
- **Rapport financier et vote**
- Site Web
- **Mobilisation 2026/2027**

Merci de mettre vos téléphones sur silence

Merci de réserver vos questions
pour la fin de la séance

SPSH

Assemblée
Générale
Ordinaire

4 août 2026

Rapport moral

Introduction Jérôme ARNAUD

Composition du CA

Jérôme ARNAUD Président

Alain FRÉGUIN Trésorier

Gérard CHOCHOY Vice-Président Comptes
publics

Philippe BOULLAND Vice-Président Urbanisme

Serge PORTUGAL Vice-Président Lac et Port

Patrick BETTAN

Heinz-Alfred BÜHLER

Bertrand GAUDEBERT

Hervé GUIDER

Jacques MAURIAUD

Evelyne de VERTEUIL

3 départs dont 2 du fait de déménagement

Effectifs et mission statutaire

Effectif

415 foyers cotisants

Mission statutaire, veiller à :

- la préservation du site de SH et de son proche environnement
- la préservation de la qualité de vie des résidents
- la défense des intérêts légitimes et collectifs de ses membres

Nos activités

- Nous intervenons auprès des instances publiques sur nos sujets de préoccupation pour proposer d'apporter notre expertise ou confronter notre opinion
- Nous rendons compte à nos adhérents via les flash-infos
- Nous organisons des moments de convivialité entre adhérents : dîner en ville, sorties / visites, animations éventuelles

Retour sur les élections municipales

Comparaison des programmes

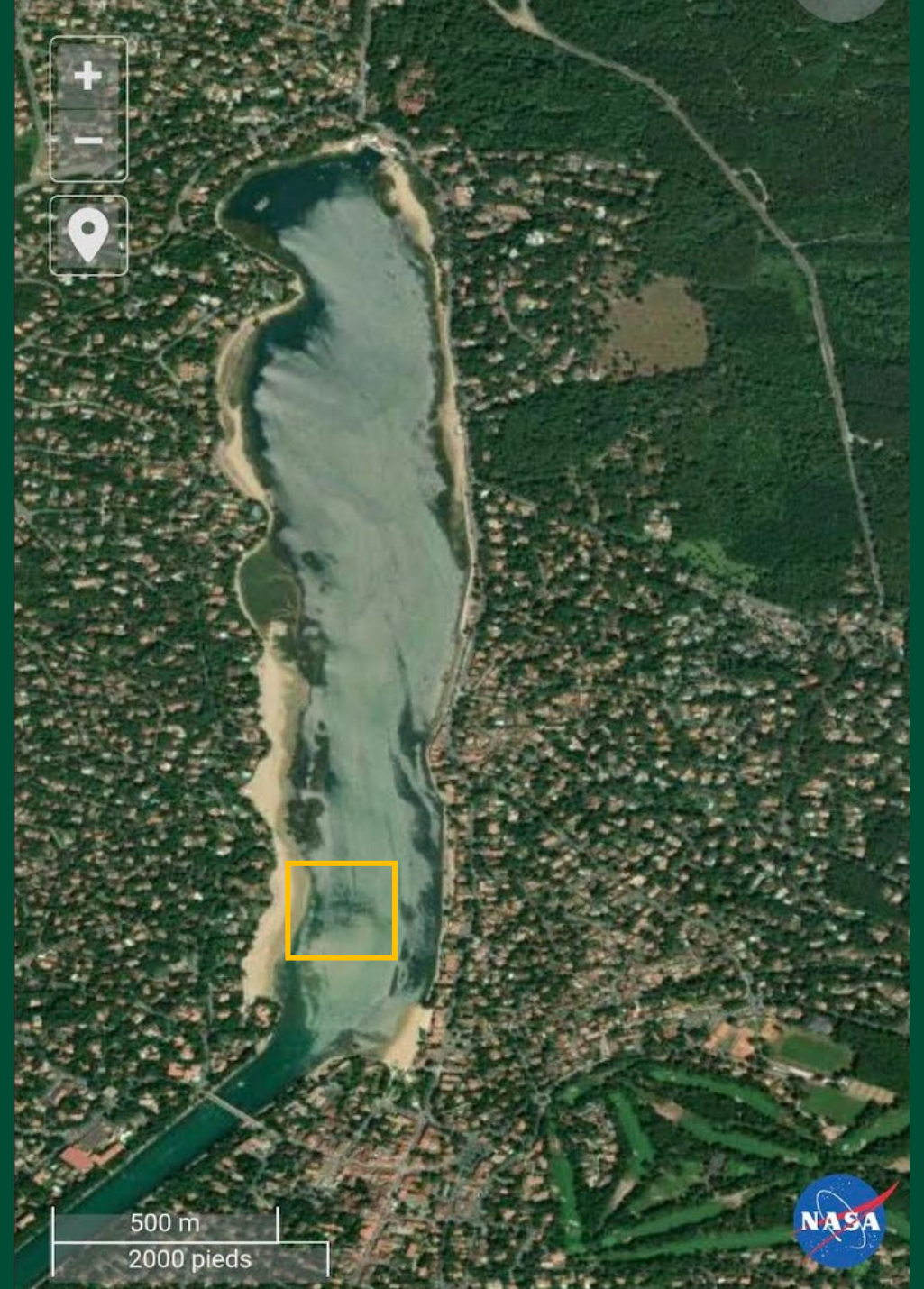
- Nous avons reçu les trois candidats séparément pendant 4h chacun pour recueillir leurs réponses sur le questionnaire que nous leur avons préalablement soumis.
- Ces sessions ont été appréciées par l'ensemble des participants qui ont reconnu l'expertise de SPSH.
- Nous avons compilé les réponses portant principalement sur les sujets de préoccupation de SPSH. Nous vous les avons transmises dans notre flash-info 81.
- Nous nous y référerons le cas échéant.
- Nous avons suivi notre position apolitique et nous nous sommes donc abstenus de commenter les propositions de campagne et de prendre parti.

Désensablement du lac Serge Portugal

Bilan suite au recours administratif préalable
déposé par SPSH
sur l'opération de cet automne

Désensablement automne 2025 Echec technique du transfert hydraulique

- Surfacturation de son coût
- Dépôt d'un Recours Administratif
Préalable par SPSH auprès de la
mairie



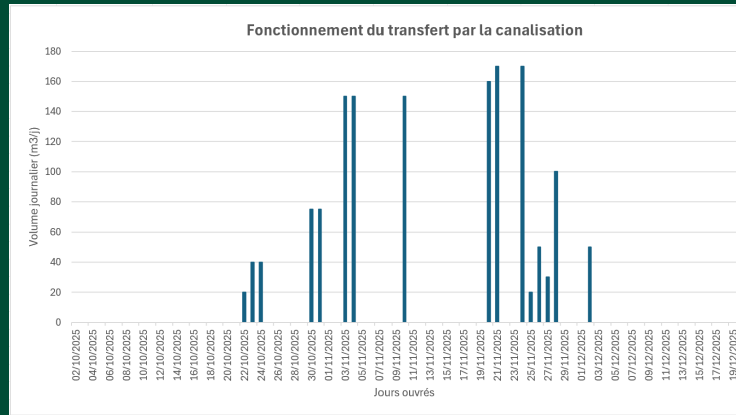
Echec technique du transfert hydraulique

- Un Appel d'Offres précipité avec une seule réponse d'un groupement CDES / UNELO ;
- Une impréparation par l'entreprise UNELO en charge du transfert et une supervision "complaisante" par le maître d'œuvre INGEAU Conseils ;
- Un sous dimensionnement des pompes et de la cuve de mélange ;
- Aggravé par des difficultés de mise en œuvre :
 - Défaillances multiples de pompes, colmatages chroniques des crépines ;
 - 2 bouchages complets de la canalisation soit 10 jours ouverts d'arrêt total ;
 - Arrachements des collecteurs et perforations de tuyaux ;
 - Hauteur d'eau insuffisante à marée basse.

Cette canalisation est l'outil ad hoc
et comme tout outil, il nécessite des compétences et un savoir-faire pour être bien utilisé

→ Un volume transféré très modeste

- ❑ **SPSH s'est fortement mobilisé sur toute la durée du chantier**
 - Temps de fonctionnement du transfert :



16 journées souvent partielles de transfert effectif soit 10,5 jours pleins de travail (10h/jour hors phases rinçage)

- Fréquence de remplissage en sable de la cuve du mélange :



Mesure de la fréquence de remplissage du bac de mélange par comptage chronométré des godets (0,7 m³ max)

Un différentiel de **1 à 7** entre SPSH et UNELO

- ❑ Sur la base de ses observations et mesures, SPSH a estimé le volume de sable transféré par la canalisation à ~ **1 500 m³**
- ❑ Le maître d'œuvre du chantier a donné à la mairie de SH un volume de sable transféré par la canalisation de **10 300 m³** et qui ont été facturés pour **273 000 € HT.**
- ❑ A la découverte de ces chiffres lors d'une réunion mi-mai avec le maire, SPSH a déposé un **Recours Administratif Préalable (RAP)** pour :
 - **Obtenir les éléments de calcul ;**
 - **Demander le retrait de la décision du maire.**

Exploitation des documents fournis

- ❑ 18 CR hebdo de suivi de chantier rédigés par le maître d'œuvre :
 - Très succincts, peu de détails pour caractériser les incidents rencontrés (dates et durées)
 - Nous y retrouvons les incidents majeurs tels que les dysfonctionnements à répétition des pompes et les bouchages de la canalisation ;
 - Nous n'y retrouvons pas d'autres incidents relevés par SPSH et générateurs de nombreux arrêts, parfois sur des journées entières ;
 - Des débits de mélange systématiquement annoncés entre 600 et 700 m³/h incompatibles avec les caractéristiques des pompes installées ;
 - Un débit de pelletage de sable dans la cuve de mélange annoncé à 1,4 m³/minute soit un godet toutes les 30 secondes, rythme jamais constaté et impossible à tenir !

RIEN dans ces comptes rendus ne dément nos observations et constats

Exploitation des documents fournis

□ Un calcul du volume transféré très surprenant sur la méthode !

- Différence entre 2 relevés altimétriques par drone, début octobre et fin décembre sur les plage marines, calculée sur 1 600 m linéaire de plage soit 83 400 m² !
- La zone de travail n'était que de ~ 600 m ;
- Entre ces 2 relevés, cette zone a été très fortement remaniée :
 - Le creusement par 2 fois et l'agrandissement de la cuvette de réception ;
 - La ronde des sables et son manège de pelleteuses une semaine mi-novembre ;
 - La très forte tempête début décembre.



Quid de la représentativité d'un tel calcul sur quelques milliers de m³ en plus ou en moins sur un plage marine malmenée pendant 3 mois ?

Exploitation des documents fournis

- ❑ Un rapport final de fin de chantier surprenant rendu par le maître d'œuvre !

Ce rapport se résume à ce seul tableau

unelo			
Récapitulatif des volumes campagne de dragage 2025			
Désignation	Volumes	U	% localisé
Volume total extrait	16140	m3	
Volume nivellé sur la plage des chênes lièges	1494	m3	9%
Volume nivellé en renforcement de la berlinoise	460	m3	3%
Volume transporté par tracteurs-bennes	3864	m3	24%
Volume transféré hydrauliquement	10322	m3	64%

- ❑ Comparaison avec différents chiffres publiés :

	INGEAU (maître d'œuvre)	CDES / SH (Créocéan / Casagec)	SPSH
Volume total dragué (m ³)	16 140	15 240	
Volume nivelé plage des chênes lièges (m ³)	1 956		2 000
Volume transporté par tracteurs-bennes (m ³)	3 864	4 767	
Volume transféré hydrauliquement (m ³)	10 322		1 500

Un tel bilan interpelle quant à son sérieux et sa justification !

Que représenterait un volume de 10 300 m³ déposés sur une plage ?



~6 000 m³ sur la plage des Chênes le 6/12/2025 (volumétrie géomètre expert)



~4 800 m³ sur la plage de la Nord le 15/12/2025 déposés par bennes agricoles

Eh bien, c'est l'amoncellement des 2 dépôts de sable ci-dessus !

Bilan

- ❑ Absence d'un management de chantier "de terrain" par MACS et le maître d'œuvre malgré plusieurs alertes de SPSH
- ❑ Rien dans les documents fournis ne justifie le chiffre de 10 300 m³
 - Pas de rapport documenté et des chiffres pour le moins fantaisistes ;
 - Une méthode de calcul de volume par mesures altimétriques recevable mais une mise en œuvre sans aucune rigueur et donc non crédible ;
 - Comment les 2 chiffres du rapport final que sont le volume dragué du lac (majoré de 1 000 m³) et le volume transporté par bennes (minoré de 1 000 m³) ont-ils pu être acceptés ?
 - Et pourquoi un refus d'INGEAU d'un débat technique contradictoire avec SPSH ?

SPSH estime ce surcoût de facturation à plus de 200 000 € HT

- ❑ A noter que le simple respect du contrat au forfait (prix fixé de 340 K€ pour un volume donné de 15 000 m³ transférés) aurait dû conduire à une facturation au prorata des volumes soit 234 k€ HT et non 273 k€ HT.

Et maintenant ?

- ❑ SPSH a présenté au maire ses conclusions sur les éléments de son recours ;
- ❑ Le maire a décidé de **ne pas porter l'affaire devant le tribunal administratif** du fait que « le délai de contestation était expiré, la facture a été réglée et faute de preuve irréfutable » (dixit Olivier Bégué) ;
- ❑ Ce surcoût de **200 k€** plombe donc un peu plus le financement d'un nouveau dragage à court terme ;
- ❑ De plus, le budget du projet « Protection du trait de côte » a été raboté et la provision pour poursuivre le désensablement du lac **a disparu (~400 k€)** !
- ❑ MACS (dixit Louis Galdos, VP MACS « Lac et port ») envisagerait une nouvelle opération de dragage début 2028, en fonction des bathymétries, d'une expertise de la canalisation et de l'obtention d'un financement....

Quant au nouvel Arrêté Préfectoral, la réflexion aurait commencé entre MACS et la DDTM, MACS visant sa finalisation courant 2029 !

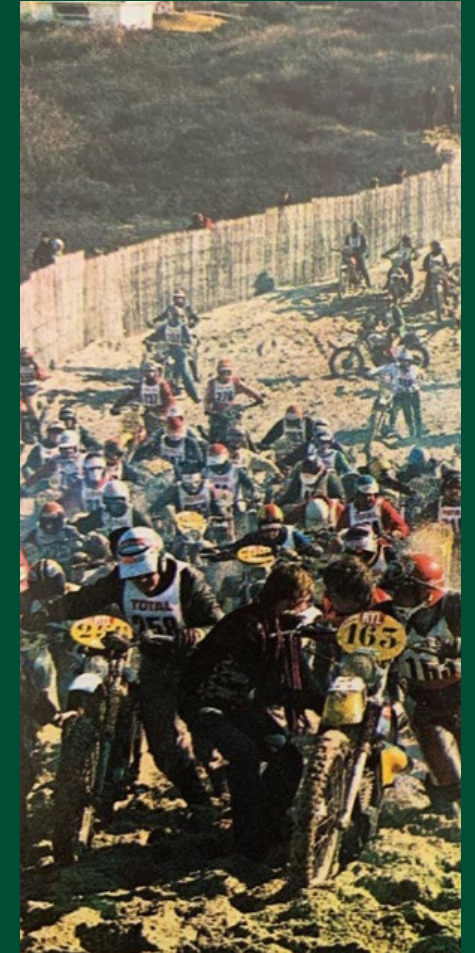


Ronde des Sables Philippe BOULLAND



Ronde des Sables : on tourne en rond!

- 2 ans d'errance entre la préfecture et la sous-préfecture
- 1 rendez-vous en sous-préfecture avec les services départementaux concernés, à peine 1 mois avant la course
- 1 seule demande SPSH : une étude du sédiment (stabilisateur de la plage) avant et après la course .
- Les services estiment difficile de la réaliser car délais trop courts et nous suggèrent d'attendre celle faite par drones par les organisateurs, étude dont on doute fortement de l'intérêt
- Résultat de l'étude en mars : inexploitable de l'avis de la sous-préfecture ... Enfin on se rejoint ...
- Nouveau rendez-vous auprès du préfet tenté mais renvoyé à la sous-préfecture en juillet ...
- Demande à la sous-préfecture de diligenter l'étude compte tenu du fait que le délai est désormais suffisant .



Urbanisme

Patrick BETTAN

- La contribution de SPSH à la modification du PLUi,
- L'avenir :
 - L'évolution du SPR,
 - Les panneaux solaires,
 - La loi ZAN,
 - La loi de simplification du droit de l'urbanisme.

- La contribution de SPSH à la modification (N° 4) du PLUi :
- Le PLUi
- Sa 4 ème modification
- Les modifications à venir

L'avenir :

- L'évolution du SPR "Site Patrimonial Remarquable"
- Les panneaux solaires:
 - Le code de l'urbanisme
 - L'autorité administrative
- La loi ZAN:
 - La loi Climat et résilience de 2021
 - La loi ZAN de 2023
- La loi de simplification du droit de l'urbanisme

Ville apaisée Hervé GUIDER

Ville apaisée

- Mobilité douce (Bilan & Perspectives)
 - Réduction de la vitesse à 30 km/h
 - Cohabitation piétons+ Vélos: contribution de SPSH
 - Nuisances sonores (Nouveau)
 - Nuisances diurnes
 - Nuisances nocturnes
- } Arrêté municipal de 2021
Arrêts préfectoraux de 2023 et de 2024

Comptes Publics – Gérard CHOCHOY

- Taxe de séjour
- Sitcom
- Macsomètre

Taxe de séjour

Taxe de séjour : une opportunité confirmée

- Le tourisme, un bilan économique structurellement défavorable pour:
 - La commune (dépenses supérieures aux recettes): -0,5 à 0,6 M€.
 - La population : -0,3 à 0,4 M€ (coût supporté au titre des déchets).
- SPSH a mené une démarche pour identifier des solutions à même de couvrir tout ou partie des déficits identifiés.
- Plusieurs pistes de travail engagées.

Taxe de séjour : une opportunité confirmée

- Exploré en 2025, validé en 2026 : Le dossier de la taxe de séjour a été approfondi par SPSH afin de concrétiser une opportunité de recettes supplémentaire de 0,6 à 0,8 M€ / an. Une nouvelle grille tarifaire a été calée sur les plafonds définis par l'Etat (idem Capbreton et Biarritz).
- SPSH a informé de l'état d'avancement dans le Flash-Info n°83 du 10 juin 2026.
- Le maire a obtenu l'accord du Conseil municipal (22/06/26) pour l'application d'une nouvelle grille tarifaire au 01/01/2027.
- La progression des recettes est estimée à hauteur de: Hôtellerie: 80 à 100 k€, plateformes classées: 60 à 80 k€, plateformes non classées: 450 à 600 k€.

Taxe de séjour : une opportunité confirmée

Un processus avec encore des vecteurs de progrès:

- La mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire est un accomplissement mais nullement une fin en soi.
- Un potentiel d'améliorations reste accessible.
- Il conviendra à la mairie et à l'office du tourisme de collaborer notamment à travers une gestion plus rigoureuse des plateformes.
- SPSH sera prête à s'associer à ces travaux .

SITCOM

Le SITCOM : Inquiétudes à moyen terme.

- 3 inquiétudes majeures:
 - Un autofinancement insuffisant.
 - L'évolution du métier.
 - La restructuration du secteur.
- Car chacune représente une menace d'augmentation substantielle de la TEOM dans les 5 prochaines années.

Un autofinancement insuffisant

Quelques chiffres annuels clés pour mesurer la fragilité de la situation financière 2025 pour des revenus de 50 M€ (dont 11M€ résultant des dernières augmentations):

- **Autofinancement/Epargne Nette**: 6,0 M€.
- **Investissements**: 10 à 12 M€ par an
- **Endettement**: 85,0 M€ fin 2025 (MACS : 51%)
- **Ratio de désendettement actuel**: 14 ans.

En synthèse: Malgré les différentes augmentations de TEOM pratiquées depuis 2021 (+30%), l'épargne / autofinancement reste trop court pour faire face aux investissements de toutes natures à engager dans les 5 à 7 prochaines années, ce qui augure de nouvelles augmentations significatives de TEOM à venir.

L'évolution du métier

Les évolutions techniques et/ou fiscales à venir du métier vont conduire à un renchérissement inexorable des dépenses dès 2028 ainsi qu'une baisse des recettes:

En cause:

- La taxe carbone qui devrait progressivement diminuer l'épargne de 3 à 5M€ par an.
- Les changements à venir des règles relatives aux consignes de bouteilles plastiques (impact 0,5 M€).

Au final, une altération supplémentaire de l'autofinancement.

La restructuration du secteur

Elle se caractérise par:

- La souffrance du secteur de la gestion des déchets, en France, sur un mode continu depuis plusieurs années du fait des contraintes imposées par l'Etat et la Communauté Européenne.
- Des défaillances financières qui menacent plusieurs acteurs et vont conduire à des restructurations industrielles (investissements) et financières (fiscalité).

Nous en sommes très inquiets car elles vont affecter le secteur et donc lourdement la contribution des particuliers à la TEOM. Notre action vise à identifier ces menaces par anticipation et communiquer aux pouvoirs publics notre vision des principaux enjeux à venir (risque de hausses de 20% à 30%).

Collecte des Ordures Ménagères Philippe BOULLAND

Collecte des ordures ménagères

- Plusieurs réunions au SITCOM qui nous décrète d'emblée que ce service sera très cher et n'a donc jamais été envisagé .
- Etude comparative menée par nous sur 3 cas de figure, aux bassins de population à peu près équivalent :
 - MACS , adhérente au Sitcom , ne proposant pas de collecte en porte à porte
 - Le Grand Dax , adhérente au Sitcom, mais ayant conservé la compétence de la collecte en porte à porte , appliquée sur une partie de territoire
 - Une communauté de Communes connue de nous, dans un autre département , adhérente aussi à un syndicat d'ordures ménagères tel le Sitcom, appliquant la collecte en porte à porte sur tout son territoire
- Résultats, traduits en coût annuel par foyer : respectivement 172,41euros , 124,3 euros, 116,6 euros .

Collecte des ordures ménagères

- La problématique du coût n'en étant pas une majeure , nous faisons le constat suivant :
 - SH subit, sur une moitié d'année , une augmentation de population la faisant passer de 4000 à 80000 habitants / j , et le volume des OM généré n'est payé que par les résidents
 - 50% de la population résidente a plus de 65 ans et la courbe des âges est inversement proportionnelle à la capacité d'acheminer des sacs poubelles aux points de collecte
 - Cet acheminement entraîne un impact carbone plus élevé qu'un ramassage collectif en porte à porte
 - L'hygiène concernant la conservation et le transport de ces OM par les particuliers reste sujète à caution
 - Il existe une inéquité dans la population , au regard de l'emplacement de chaque habitation et donc de la distance à parcourir jusqu'aux points de collecte , ainsi que selon l'état physique de chacun (âge, personne valide ou semi valide ou handicapée) et selon le mode de vie isolé ou non .
 - Toutes les études en France montrent que le ramassage en porte à porte améliore de 20 à 40 % la qualité du tri sélectif et entraîne une baisse nette des dépôts sauvages .
 - La nouvelle municipalité a fait aussi campagne sur l'aide aux seniors et au service à la population .

Collecte des ordures ménagères

- Nous nous sommes donc rapprochés de cette dernière pour proposer :
 - un financement de la mise en place de ce service par une augmentation de la taxe de séjour
 - une modification des impôts fonciers
 - Ces deux solutions ont été repoussées par la mairie .
- Nous nous permettons d'insister sur la mise en place d'une étude afin de créer ce service de ramassage à domicile des OM , sans modifier le système existant . Ce serait un prolongement de la collecte des bacs collectifs .
- Nous sommes convaincus que le coût initial de lancement serait vite compensé par des économies substantielles et ce serait un juste retour de l'imposition des résidents sur le volume des OM dont ils ne sont pas responsables .
- Nous interpellons notre nouveau maire et son équipe pour cette mise en place en lien avec le sitcom .
Ce serait une élégance océamosociale et une vitrine d'exemplarité .

MACSOMETRE

Le Macsomètre: 10 ans à mesurer l'évolution de MACS

Comptes Publics : MACS

Millions euros	2023	2024	2025	TOTAL
Charges de Fonct.	62,0	71,0	74,0	207,0
Autofin/Epargne	17,0	15,0	14,0	46,0
Investissements	25,0	45,0	48,0	118,0
Subventions/Dot.	19,0	30,0	25,0	74,0
Nvx Emprunts	0	+12,0	+15,0	+27,0

Au final, deux dernières années qui se soldent en 2025 par un endettement record (55 M€) pour avoir supporté une croissance de 40% des dépenses (122 M€:fonct.74 et Invest.48)

Installation d'un mode de vie à crédit.

Comptes Publics : Les communes

Chiffres cumulés des 23 communes de MACS

	2023	2024	Commentaires
Dépenses de fonct.	90,0	101,0	+ 13% hors norme.
Investissements	57,0	56,0	Stabilisé mais toujours élevé.
Total	147,0	157,0	
Autofinancement	16,0	21,0	En progrès
Endettement	40,0	40,0	Ratio de désendettement : 2 ans

Le rythme des dépenses des communes ne faiblit pas mais la croissance de l'autofinancement permet de stabiliser l'endettement .

Comptes Publics : MACS, ses communes et le Sitcom.

Un endettement substantiel

En synthèse:

- Le Macsomètre reste le seul outil de mesure qui permette, chaque année, de faire un point fixe financier de l'ensemble des acteurs économiques (Macs, communes, Sitcom).
- Il permet d'observer les données financières sous un angle unique et notamment de jauger le poids de l'endettement qui pèse sur l'ensemble de la population (70 000 personnes).
- SPSH a consolidé l'endettement total à hauteur de 140 M€ (MACS : 55, Communes : 40, Sitcom : 45) soit environ 2000 euros par personne. A comparer aux données publiées par « Le Point »: Paris: 4989€/p, Marseille: 1612€/p, Nice: 1559€/p.

Site Web et flash-infos

Jérôme ARNAUD

Notre site web

Accès à nos communications

- Après un essai où l'accès aux articles était limité aux seuls membres, qui a entraîné des soucis pour certains (mot de passe etc..),
- Nous allons laisser le site en accès libre, mais n'envoyer le lien uniquement à nos membres
- Plus personne ne devrait avoir de soucis pour accéder à nos communications
- Il reste néanmoins nécessaire d'avoir un compte Yapla pour gérer votre adhésion et la billetterie (dîner en ville par ex.)

Mobilisation SPSH 2026/2027

- Suivre les grands travaux prévus : Sporting-casino et Halles (projet, budget, financement, réalisation)
- Suivre la préconisation d'augmentation de la taxe de séjour et la gestion du tourisme dans son ensemble
- Continuer la démarche concernant la Ronde des sables
- Continuer les démarches concernant le Sitcom
- Contribuer à l'avancement du dossier du lac (court-terme et AP)
- Contribuer à la Ville apaisée
- Suivre les dossiers Urbanisme & Environnement avec un focus protection des forêts et eau

Suite aux incendies de forêts du Sud-Ouest

- Proposition de don de 1000 €
 - À Cagnotte Sud Ouest Solidarité,
 - association caritative du Journal Sud Ouest
 - pour venir en aide aux sinistrés et soutenir les sapeurs pompiers mobilisés
 - fonds récoltés seront entièrement reversés
 - CCAS des communes concernées
 - SDIS 40, SDIS 33 et UDSP 33
 - La COBAN

Les forces vives

- Nous vous invitons à faire rayonner notre association
 - Plus nous aurons de membres, plus nous aurons d'influence
 - Plus nous disposerons de compétences, plus nous pourrons produire de contributions

SPSH

Assemblée
Générale
ordinaire
4 août 2026

Vos questions